

ARRETE DAJI/2017/Signature/N°22
Portant délégation de signature du
Président d'Aix-Marseille Université

à

Monsieur Charles ZAREMBA (PR)
Madame Marie LAMOUREUX (PR)
Directeurs éditoriaux du service commun
Des «Presses Universitaires»

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu le Code de l'Education,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 05 janvier 2016 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

ARRETE

Article 1

Monsieur Charles ZAREMBA (PR), Directeur éditorial PUP, et Madame Marie LAMOUREUX (PR), Directrice éditoriale PUAM reçoivent délégation afin de signer les actes relatifs à l'exécution de l'**unité budgétaire 965 (Presses Universitaires)**, ainsi que les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est réalisée sur le budget des PU. Ils attestent du service fait.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 03 avril 2017 pour une durée d'un mois.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux des Presses Universitaires de Provence, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et dans les Services Centraux de l'Université, à la diligence de la Directrice Générale des Services.

Article 4

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 03 avril 2017

Vu et pris connaissance
Le...10.04.2017...

Les délégataires

Monsieur Charles ZAREMBA
Directeur éditorial PUP

Madame Marie LAMOUREUX
Directrice éditoriale PUAM

Le délégué

Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

